

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 9 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE le NEUF MARS à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 4 mars 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire

ÉTAIENT PRESENTS : M. Étienne BAYONNE, M. Bertrand BESSE, Mme Anne-Cécile DELECROIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Jean-Philippe PELISSIER, M. Sébastien PEYRES, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS : Mme Sandrine BARRAU, Mme Christelle BORREGO, M. Jean DELIX, et M. Fabien LECHES

SECRETAIRE : M. Frédéric SOULES

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quatorze**
- quorum : **huit**
- présents : **dix**
- votants : **onze** (un pouvoir de Sandrine BARRAU à Michel TOURON)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 17 février 2016
- Retrait de la délibération du 19 janvier acceptant la participation complémentaire au SDIS
- Autorisation à la communauté de communes de poursuivre le PLU communal
- Marchés de travaux d'aménagement extérieur et de rénovation de la salle des fêtes
- Projet de terrain multisports ou city stade
- Étude d'aménagement de ruelle du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Gers
- Création d'un chemin rural à la Houn et Loun
- INFO : Bilan financier 2015 et débat d'orientation budgétaire 2016
- INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir du conseil municipal
- Divers

Approbation du PV compte-rendu du 17 février 2016

Le PV compte-rendu de la séance du 17 février dernier, rédigé par monsieur Raymond Laborde est approuvé. Tous les comptes-rendus sont désormais téléchargeables via www.monferran-saves.fr/compte-rendus-conseil-municipal

DÉLIBÉRATIONS

Retrait de la délibération du 19 janvier acceptant la participation complémentaire du SDIS

Délibération n°2016-012 retirant la délibération n°2016-006 du 19 janvier autorisant la participation complémentaire au SDIS

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a voté le versement d'une participation complémentaire de 0,50 euros par habitant au service départemental d'incendie de secours (SDIS) du Gers, soit un montant de 370,00 euros pour la commune. Cependant, le préfet a refusé cette démarche par courrier du 25 février dernier car elle conduit à dépasser le plafond d'augmentation annuelle réglementaire (indexé sur l'inflation, soit approximativement + 0,2% en 2015).

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, retire sa délibération 2016-006 du 19 janvier 2016.

Autorisation à la communauté de communes de poursuivre le PLU communal

Délibération n°2016-013 autorisant la poursuite de l'étude du plan local d'urbanisme (PLU) par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

À la demande des 11 membres présents, le scrutin est secret

Vote : OUI (10 pour et 1 abstention)

Monsieur Sébastien Peyres explique que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) est devenu compétente en matière d'élaboration et de révision de documents d'urbanisme à la suite du changement de ses statuts voté en conseil municipal le 7 octobre 2015 et arrêté par le préfet le 8 décembre 2015.

Il rappelle que la commune avait engagé une révision de son plan local d'urbanisme, procédure qui n'est pas achevée. La communauté de communes est désormais compétente pour achever la procédure et se substitue à la communes dans tous les actes et délibérations afférents à cette procédure.

L'article L153-9 du code de l'urbanisme prévoit que la commune donne son accord à la communauté de communes pour procéder à l'achèvement de la procédure en cours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vu la délibération n°2014-89 du 3 septembre 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) ;

compte-tenu de l'avancement des études et de l'intérêt d'approuver le document d'urbanisme communal sans attendre l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ;

donne son accord pour que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine achève la procédure de PLU en cours.

Marché de travaux d'aménagement extérieur et de rénovation de la salle des fêtes

Délibération n°2016-014 approuvant les marchés de travaux d'aménagement, extérieur et de rénovation de la salle des fêtes

Vote : OUI à l'unanimité (11 voix)

Monsieur Raymond Laborde et madame Maryelle Vidal annoncent que l'équipe de maîtrise d'œuvre (SCP Jean Perez & Franck Mattiuzzo) a rendu le dossier de consultation des entreprises le 9 mars, avec 2 mois de retard environ.

Les travaux devraient se dérouler du 1^{er} juin au 30 novembre 2016. Monsieur Raymond Laborde rappelle que la salle des fêtes et son parking seront totalement fermés, les utilisateurs particuliers et associations devront donc trouver une alternative pendant les travaux.

Il ajoute que les critères de choix proposés par la SCP Jean Perez sont identiques à ceux retenus le 16 juillet pour les travaux de mise en accessibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

approuve le calendrier prévisionnel ;

dit que les critères de notation seront les suivants :

- Critère n°1 : Valeur technique (60 %)
 - o sous critère 1a : provenance des matériaux (30%)
 - o sous critère 1b : méthodologie d'exécution et organisation du chantier (30%)
 - o sous critère 1c : délais d'intervention (20%),
 - o sous critère 1d : mesures mises en œuvre pour le respect de la propreté du site, pour la limitation des nuisances aux riverains et pour la gestion de la circulation (10%),
 - o sous critère 1e : moyens humains et matériels affectés au chantier (10%),

- Critère n°2 : Prix (40%)

et délègue au maire, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

Projet de terrain multisports ou « city stade »

Délibération n°2016-015 approuvant le budget du projet du terrain multisports ou « city stade » et autorisant le maire à solliciter des subventions

VOTE OUI à l'unanimité (11 voix)

Monsieur Bertrand Besse rappelle en introduction que le besoin d'un équipement ludique en accès autonome a été identifié lors des rencontres avec les jeunes du territoire au printemps dernier. Cet équipement servirait également l'école (institutrices et animatrices périscolaires pour leurs activités), les jeunes des communes voisines via l'association sportive monferrannaise (ASM) et le foyer l'Essor.

Il présente les devis de terrassement et de construction de l'équipement qu'il a reçu.

Aussi, suite au dernier conseil municipal du 17 février, le budget du projet a été affiné. Il s'élève désormais à 100 000 euros HT, avec terrassement, dalle et city stade. Le projet intégrerait également quelques jeux extérieurs pour enfants, façon toboggans, afin de répondre à la demande des assistantes maternelles.

Madame Anne-Cécile DELECROIX est chargée de contacter les assistantes maternelles et la directrice de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le nouveau budget et autorise le maire à solliciter des subventions auprès du Pays Portes de Gascogne (dispositif « Leader ») et de la préfecture (dotation d'équipement des territoires ruraux, dite « DETR »).

Etude d'aménagement de ruelle du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Gers

Délibération n°2016-016 approuvant le projet d'aménagement du passage à proximité de l'église

À la demande des 11 membres présents, le scrutin est secret

Vote : OUI (10 pour et 1 abstention)

Madame le maire présente le projet d'aménagement d'une ruelle en centre bourg. Elle explique que ce projet a pour objectif de créer une liaison piétonne entre le cœur du village et le parc de l'Essor. Il est estimé à 28 600 euros HT.

Elle ajoute qu'elle a rencontré les propriétaires riverains concernés pour une réunion de concertation le 18 janvier dernier. À la suite de cette réunion, elle a demandé quelques ajustements au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Gers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant maximum de l'aménagement après subventions à 20 000 euros HT, charge madame le maire de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des

territoires ruraux (DETR), de rencontrer la famille Peene et leurs filles, et les propriétaires afin et leur présenter le futur projet.

Création d'un chemin rural à la Houn de Loun

Délibération n°2016-017 relative à la création d'un chemin rural à la Houn et Loun

À la demande des 11 membres présents, le scrutin est secret

Vote : OUI (10 pour et 1 abstention)

Monsieur Étienne Bayonne explique l'intérêt de faire changer le chemin privé de la Houn de Loun en chemin rural sur 200 mètres environ.

Il ajoute que le classement en chemin rural intervenant après enquête publique, une délibération formelle du conseil municipal interviendra dans plusieurs mois. Un tronçon pourrait appartenir actuellement à la SNCF (parcelle C425), selon l'emplacement exact du chemin (un bornage est à prévoir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

procède à l'enquête publique préalable à la création du nouveau chemin rural situé sur les parcelles C425, C436, C443, C444 et C446 ;

autorise madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

INFO : Bilan financier 2015 et débat d'orientation budgétaire 2016

PAS DE DÉLIBÉRATION

Michel Touron a présenté les éléments financier lors du conseil municipal. Le conseil débat de la situation financière et des perspectives pour 2016. Le vote du budget primitif interviendra lors du prochain conseil municipal, début avril.

INFO : Décisions du maire prises par délégation de pouvoir du conseil municipal

PAS DE DÉLIBÉRATION

Madame le maire explique qu'elle doit rendre compte des décisions qu'elle a prises par délégation du conseil municipal. Elle présente succinctement les décisions suivantes :

Décision		Objet Descriptif	Montants	
Date	Bénéficiaire		HT	TTC
26/01/2015	SCP Saint-Supery Jean Perez (mandataire)	Marché de maîtrise d'œuvre mise en accessibilité, montant provisoire global	14 235 €	17 092 €
16/02/2015	Atelier Urbain	Marché de révision du PLU	17 750 €	21 300 €
03/06/2015	SCP Saint-Supery	Marché de maîtrise d'œuvre mise	11 992 €	14 391 €

	Jean Perez (mandataire)	en accessibilité, montant définitif de la tranche ferme		
03/07/2015	SCP Saint-Supery Jean Perez (mandataire)	Marché de maîtrise d'œuvre de réhabilitation de la salle des fêtes, montant provisoire	12 350 €	14 820 €
10/07/2015	Agri Sud Ouest	Marché d'élagage	5 720 €	6 864 €
13/08/2015	Aressy	Travaux de voirie 2015	28 106 €	33 727 €
02/10/2015	Rotgé	Marché de travaux de mise en accessibilité, lot 1 - Maçonnerie	12 478 €	14 974 €
02/10/2015	Dazeas	Marché de travaux de mise en accessibilité, lot 2 - Menuiseries	7 779 €	9 335 €
02/10/2015	Delta-Elec	Marché de travaux de mise en accessibilité, lot 3 - Plomberie	5 898 €	7 078 €
02/10/2015	Cadelon	Marché de travaux de mise en accessibilité, lot 4 - Église	9 075 €	10 889 €
05/11/2015	Pablo Del Amo (mandataire)	Marché d'études du pôle de services partagé	28 750 €	34 500 €
20/11/2015	Delta-Elec	Marché de travaux de mise en accessibilité, lot 3 - modification	5 058 €	6 070 €
20/11/2015	Atelier Urbain	Marché de révision du PLU - modification	20 950 €	25 140 €
03/12/2015	Aressy	Marché de travaux d'aménagement du cimetière	47 951 €	57 541 €

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 6 avril à 21h00.

La séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré le 9 mars 2016. Prise de note et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SOULES

Le maire,
Mme Josianne DELTEIL